



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Limoges, le 13 Novembre 2015

le Recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier des universités  
à

Madame Estela PAROT-URROZ  
Conseillère régionale  
27 Boulevard de la Corderie  
CS 316  
87031 LIMOGES Cedex 1

Madame la conseillère régionale,

Cabinet recteur

Affaire suivie par  
Bernadette Chambinaud  
Conseillère technique  
Chargée des affaires réservées  
05 55 11 43 52  
Mél  
Bernadette.chambinaud@ac-  
limoges.fr  
Site internet  
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat  
13 rue François Chénieux  
CS 23124  
87031 Limoges cedex 1

En réponse à votre demande relative à l'enseignement de l'occitan dans notre académie, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les éléments permettant d'établir un état des lieux académique.

- **Dans le 1<sup>o</sup> degré**, l'occitan n'est pas enseigné dans les écoles publiques. Il est dispensé, à Limoges dans l'école privée sous contrat, la Calendreta.
- **Dans le second degré**, l'occitan est dispensé dans 3 collèges de l'académie :
  - collège de SEILHAC
  - collège Clémenceau TULLE
  - collège de CHALUS

Les moyens annuels consacrés à cet enseignement dans le second degré s'élèvent à 432 heures et à 0,66 ETP (Emploi Temps Plein).

- **A la session 2015**, 22 collégiens ont choisi l'occitan en option facultative au brevet du collège et 13 candidats ont présenté cette épreuve au baccalauréat (1 en enseignement obligatoire de spécialité en série L et 12 en épreuve facultative.)

Depuis plusieurs années, notre académie est fortement engagée dans la mise en œuvre de nombreuses réformes qui visent à renforcer la réussite des élèves. Dans ce contexte, et en raison du faible poids de l'occitan sur notre territoire, la constitution d'un conseil régional des langues anciennes n'a pas été jugée prioritaire. Toutefois, un travail est en cours d'élaboration afin d'établir la carte académique des langues. La commission chargée de ce travail se réunit le 2 décembre prochain et les langues qui seront enseignées dans chacun des collèges de l'académie seront arrêtées d'ici la fin de l'année.

Je vous prie de croire, Madame la conseillère régionale, en l'assurance de ma considération distinguée.



Pierre-Yves DUWOYE